

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006****Date de révision : 30.03.2022****1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Détails du produit****Nom commercial :** Décapant pour peinture en aérosol**Numéro d'article :** 26730**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Secteur d'utilisation :****SU21 Usages grand public :** Ménages privés / grand public / consommateurs**SU22 Usages professionnels :** Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans)**Catégorie de produit :** Décapant pour peinture**Catégorie de processus :** PROC7 Pulvérisation industrielle PROC11;Pulvérisation non industrielle**Utilisation prévue :** Produit de finition automobile / Décapant pour peinture**Fabricant/Fournisseur :** Chamäleon GmbH Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115

Heidelberg -- Allemagne

Pour plus d'informations, veuillez contacter : Département de la sécurité
des produits**Informations en cas d'urgence :** + 49 70024112112 (CH)**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Éléments d'étiquette**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement GB CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

Mot d'avertissementDanger

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammation.

P251 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Informations Complémentaires:

Formation de mélanges explosifs possible sans ventilation suffisante.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT :Non applicable.

vPvB:Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Caractérisation chimique : Mélanges

Description:Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

CAS: 115-10-6 EINECS : 204-065-8 Numéro d'index : 603-019-00-8 N° d'enregistrement : 01-2119472128-37	éther diméthylque	50-<75%
	Gaz inflammable 1A, H220 Gaz de pression (comp.), H280	
CAS: 109-87-5 EINECS : 203-714-2 N° d'enregistrement : 01-2119664781-31	diméthoxyméthane	25-<50%
	Flam. Liq. 2, H225	

CAS: 646-06-0 EINECS : 211-463-5 Numéro d'index : 605-017-00-2 N° d'enregistrement : 01-2119490744-29	1,3-dioxolane	12,5-<20%
	Flam. Liq. 2, H225 Lésion oculaire 1, H318	
Numéro CE : 926-141-6 N° d'enregistrement : 01-2119456620-43	Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	<2,5%
	Toxicité asp. 1, H304 EUH066	
CAS: 67-56-1 EINECS : 200-659-6 Numéro d'index : 603-001-00-X N° d'enregistrement : 01-2119433307-44	méthanol	≤ 0,5 %
	Flam. Liq. 2, H225, Tox. aiguë 3, H301 ; Tox. aiguë 3, H311 ; Tox. aiguë 3, H331, STOT SE 1, H370 Limites de concentration spécifiques : STOT SE 1 ; H370 : C ≥ 10 % ; STOT SE 2 ; H371 : 3 % ≤ C < 10 %	
CAS: 108-01-0 EINECS : 203-542-8 Numéro d'index : 603-047-00-0 N° d'enregistrement : 01-2119492298-24	2-diméthylaminoéthanol	≤ 0,5 %
	Flam. Liq. 3, H226 Toxicité aiguë 3, H331, Corrosion cutanée 1B, H314 ; Lésions oculaires 1, H318, Toxicité aiguë 4, H302 ; Toxicité aiguë 4, H312 ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles 3, H335 Limite de concentration spécifique : STOT SE 3 ; H335 : C ≥ 5 %	

Informations Complémentaires: Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Après inhalation : Apporter de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau : En général, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact visuel : Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.

Après ingestion : Buvez beaucoup d'eau et faites respirer de l'air frais. Consultez immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Lors du chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont produits. **Conseils aux pompiers** -

Équipement de protection : Appareil de protection respiratoire buccale.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Monter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées. Tenir à l'écart des sources d'inflammation.

Précautions environnementales :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éliminer le matériel contaminé comme déchet conformément à la section 13. Assurer une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger :

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail. Aucune mesure particulière n'est requise.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur tout matériau incandescent. Éloigner toute source d'inflammation. Ne pas fumer.

Gardez un appareil de protection respiratoire à disposition. **Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités Stockage :**

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs :

Respecter les réglementations officielles relatives au stockage des emballages contenant des récipients sous pression.

■ **Informations sur le stockage dans un entrepôt commun :**Non requis. **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :**Garder le récipient hermétiquement fermé.
Classe de stockage :2 B
Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
115-10-6 éther diméthylique	
BIEN	Valeur à court terme : 958 mg/m ³ , 500 ppm Valeur à long terme : 766 mg/m ³ , 400 ppm
109-87-5 diméthoxyméthane	
BIEN	Valeur à court terme : 3950 mg/m ³ , 1250 ppm Valeur à long terme : 3160 mg/m ³ , 1000 ppm
67-56-1 méthanol	
BIEN	Valeur à court terme : 333 mg/m ³ , 250 ppm Valeur à long terme : 266 mg/m ³ , 200 ppm Sk
108-01-0 2-diméthylaminoéthanol	
BIEN	Valeur à court terme : 22 mg/m ³ , 6 ppm Valeur à long terme : 7,4 mg/m ³ , 2 ppm

Informations Complémentaires:Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriésAucune autre donnée ; voir section 7. **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas inhaler les gaz, fumées ou aérosols.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Filtre A2/P3

Protection des mains :Non requis. **Matériau des gants :**

Non requis. **Temps de pénétration du matériau du gant :**

Non requis. **Protection des yeux/du visage :**Non requis.

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les caractéristiques physiques de base Informations générales	et propriétés chimiques
Apparence:	
Formulaire:	<i>Aérosol</i>
Couleur:	<i>Blanchâtre</i>
Odeur:	<i>De type solvant</i>
Seuil olfactif :	<i>Non déterminé.</i>
Point de fusion/point de congélation :	<i>Indéterminé.</i>
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	<i>Non applicable, car aérosol.</i>
Inflammabilité	<i>Non applicable.</i>
Limite inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure :	<i>2,2 Vol % (109-87-5 diméthoxyméthane)</i>
Supérieure:	<i>26,2 % vol. (115-10-6 éther diméthylique)</i>
Point d'éclair:	<i>Non applicable, car aérosol.</i>
Température d'auto-inflammation :	<i>235 °C (455 °F) (109-87-5 diméthoxyméthane)</i>
Température de décomposition :	<i>Non déterminé.</i>
pH	<i>Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
Viscosité:	
Viscosité cinématique	<i>Non déterminé.</i>
Dynamique:	<i>Non déterminé.</i>
Solubilité	
eau:	<i>Non miscible ou difficile à mélanger.</i>
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	<i>Non déterminé.</i>
Pression de vapeur à 20 °C (68 °F) : Masse volumique et/ou densité relative Masse volumique à 20 °C (68 °F) :	<i>4000 hPa (3000,2 mm Hg)</i>
Densité relative	<i>0,8 g/cm³ (6,7 lb/gal)</i>
Densité de vapeur	<i>Non déterminé.</i>

Autres informations

Apparence:

Formulaire:

Aérosol

Informations importantes sur la protection de la santé et sur la sécurité.

Propriétés explosives :

Non déterminé.

Teneur en solvant :

Solvants organiques :

76,8 %

COV (CE)

590,2 g/l

COV-UE%

76,75 %

Teneur en solides :

23,3 %

Changement de condition

Taux d'évaporation

Non applicable.

Informations relatives aux classes de danger physique

Explosifs

Vide

Gaz inflammables

Vide

Aérosols

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Gaz comburants

Vide

Gaz sous pression

Vide

Liquides inflammables

Vide

Solides inflammables

Vide

Substances et mélanges autoréactifs

Vide

Liquides pyrophoriques

Vide

Solides pyrophoriques

Vide

Substances et mélanges auto-échauffants Substances

Vide

et mélanges qui émettent des gaz inflammables au

contact de l'eau

Vide

Liquides oxydants

Vide

Solides oxydants

Vide

Peroxydes organiques

Vide

Corrosif pour les métaux

Vide

Explosifs désensibilisés

Vide

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RéactivitéAucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Matériaux incompatibles : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Toxicité

aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :		
109-87-5 diméthoxyméthane		
Oral	DL50	6423 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 5000 mg/kg (rab) (OCDE 402)
	CL50 / 96 h	> 1000 mg/l (poisson) (Oncorhynchus mykiss)
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques		
Oral	DL50	> 5000 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 2000 mg/kg (rat)
Inhalatif	CL50 / 4h	> 5000 mg/m3 (rat)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun effet irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun effet irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Aucun effet sensibilisant connu.

Mutagénicité des cellules germinales : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Cancérogénicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Toxicité pour la reproduction :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **STOT - exposition unique :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **STOT - exposition répétée :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Risque d'aspiration :** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Informations sur d'autres dangers

Informations sur d'autres dangers
Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucun des ingrédients n'est répertorié.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique :	
115-10-6 éther diméthylique	
CE50 / 96 h	155 mg/l (algues)
CL50 / 48 h	> 4000 mg/l (daphnie magna)
CL50 / 96 h	> 4000 mg/l (poisson)
109-87-5 diméthoxyméthane	
CE50 / 48 h	> 1200 mg/l (daphnie magna) (Daphnia magna)

Persistance et dégradabilité Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Potentiel de bioaccumulation** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Mobilité dans le sol** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT** : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes. **Autres effets indésirables**

Informations écologiques complémentaires :

Notes générales :

Classe de danger pour l'eau 1 (réglementation allemande) (auto-évaluation) : légèrement dangereux pour l'eau

Ne laissez pas le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des

déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Emballage non nettoyé :

Recommandation:

L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU ou numéro

d'identification ADR, IMDG, IATA

UN1950

Nom d'expédition des Nations Unies

ADR

IMDG

IATA

AÉROSOLS 1950

AÉROSOLS

AÉROSOLS, inflammables

Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

Étiquette

2 Gaz 5F.

2.1

IMDG, IATA



Classe

Étiquette

2.1 Gaz.

2.1

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

non réglementé

Risques environnementaux:

non applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : Gaz.

Numéro d'identification du danger (code Kemler) : -

Numéro EMS :

Code d'arrimage

FD, SU

SW1 Protégé des sources de chaleur.

SW22 Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre : Catégorie

A. Pour les AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre : Catégorie B.

Pour les DÉCHETS D'AÉROSOLS : Catégorie C, Transparent

Code de ségrégation	de locaux d'habitation. SG69 Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre : Séparation comme pour la classe 9. Ranger « séparé de » la classe 1 sauf pour la division 1.4. Pour les AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre : Ségrégation comme pour la subdivision appropriée de la classe 2. Pour les DÉCHETS AÉROSOLS : Ségrégation selon la subdivision appropriée de la classe 2.
Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Non applicable.
Transport/Informations complémentaires :	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code : E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 2
Catégorie de transport	
Code de restriction du tunnel	D
IMDG	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code : E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
« Règlement type » de l'ONU :	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Directive 2012/18/UE.

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Catégorie Seveso

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 150 t **Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur** 500 t **Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H220 Gaz extrêmement inflammable. H225

Liquide et vapeurs très inflammables. H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires. H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact avec la peau.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H370

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la
peau. **Abréviations et acronymes :****ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route**

Transport international des marchandises dangereuses par route)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association du transport aérien international

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées.

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :

Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

CL50 : Concentration létale, 50 pour cent

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique vPvB :

Très Persistant et Très Bioaccumulable Gaz

Inflammable 1A : Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aérosol 1 : Aérosols – Catégorie 1

Gaz de pression (Comp.) : Gaz sous pression – Gaz comprimé Flam.

Liq. 2 : Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë – Catégorie 3 Acute

Tox. 4 : Toxicité aiguë – Catégorie 4

Corrosion cutanée 1B : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 1B Lésions

oculaires 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1

CHAM'ALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAM'ALEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

- STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) –
Catégorie 3 Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration – Catégorie 1

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.